

Communiqué

Service presse et relations médias

presse@grandreims.fr - [espace presse](https://www.reims.fr/presse/tous-les-communiques-et-dossiers-de-presse-2977.html?L=11page.html.html.html.html.html.html)

Tél. : 03 26 77 77 40

**Grand Reims : assouplissement des règles d’accueil en déchetteries**

Reims, 29 mai 2020. **Depuis le 27 avril 2020, l’ensemble des déchetteries du Grand Reims est ouvert avec des conditions d’accès limitées et conformes aux prescriptions des services préfectoraux. La phase 2 du déconfinement présentée hier par le Premier Ministre, il a été décidé d’assouplir les règles d’accueil en déchetteries.**

**Les évolutions :**

* Fin de l’accueil en fonction de la parité des plaques d’immatriculation
* Fin de la limitation d’une personne par véhicule
* Fin de la limitation du nombre de véhicules sur le site
* Fin de l’affectation des communes par déchetterie
* Reprise des horaires normaux des déchetteries du territoire centre de 9 h à 19 h du lundi au samedi et de 9 h à 12 h les dimanches et jours fériés
* Concernant la déchetterie de Saint-Brice-Courcelles pour les véhicules supérieurs à 1,90 m de hauteur, il faut demander une autorisation auprès de la direction des déchets

**Respect des gestes barrières :**

* Le **port du masque sera obligatoire** pour les usagers. Aucun masque ne sera mis à disposition. Le contrôle du port du masque se fera à l’entrée des déchetteries
* Le port des gants est recommandé
* Respect de la distanciation d’1 mètre
* Eviter les croisements entre usagers

**Ce qui ne change pas :**

* Le dépôt de l’amiante et des textiles reste suspendu
* Limitation de volume : 1 m3 ou 250 kg
* Le gardien n’aidera pas au déchargement des véhicules

[www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr/2/accueil.htm)